

Stage de perfectionnement linguistique et culturel **LE CAIRE**

Catégories concernées : les professeurs d'arabe titulaires (agrégés, certifiés, PLP2), qui enseignent dans un établissement public du second degré, et, sous certaines conditions, les personnels contractuels

Prise en charge : les frais sur place (cours, activités organisées, déplacements, hébergement, repas) sont pris en charge par le CIEP (ministère de l'éducation nationale).

Les frais de voyage Paris-Le Caire-Paris sont à la charge des participants.

Les participants sont dans l'obligation d'accepter les modalités d'hébergement prévues dans le cadre du stage et ne peuvent en aucun cas être accompagnés.

Les participants s'engagent à être présents pendant toute la durée du stage et à respecter les principes de ponctualité et d'assiduité. Toute infraction à cette règle fera l'objet d'un rapport adressé au chef d'établissement, à l'IA-IPR et à l'Inspection générale.

Nombre de participants : 12

Dates du stage : du lundi 10 avril au vendredi 21 avril 2017. Arrivée le dimanche 9 avril – départ le samedi 22 avril au matin

Partenariat : Département d'enseignement de l'arabe contemporain (DEAC, Le Caire).

Responsables : Mme Rachida DAMAHI, directrice du DEAC – M. Ali Mouhoub, IA-IPR.

Encadrement du stage : DEAC

Mode d'hébergement : hôtel ou résidence (chambres doubles)

Contenu :

1. Cours d'arabe parlé égyptien. Les cours prendront appui sur le cinéma, la télévision le théâtre.
2. L'Egypte aujourd'hui : économie, agriculture, urbanisme, société, institutions, presse, littérature, théâtre, cinéma. Rencontres, débats, visites, avec la participation de personnalités, journalistes, universitaires et chercheurs.
3. Visite de sites et monuments historiques (périodes pharaonique, copte, islamique), **selon les possibilités**, au Caire, Gizeh, Saqqarah, Alexandrie.

Ce stage empiétant, selon les zones, sur une période scolaire, les candidats retenus remplaceront, dans la mesure du possible, les cours manqués, et organiseront pour leurs classes, en concertation avec le chef d'établissement, le responsable du centre de documentation et d'information (CDI) et le conseiller principal d'éducation (CPE), un programme rigoureusement défini pour leur période d'absence.

Date limite et modalités de transmission des dossiers (par la voie hiérarchique) :

Les dossiers de candidature, revêtus de tous les avis hiérarchiques, seront déposés auprès du rectorat pour le **20 janvier 2017 au plus tard**.

NB : Le stage pourrait être annulé si la situation sécuritaire l'exigeait.